

Auguste Amélie de Leuchtenberg

Lettres au baron Antoine Darnay
(1824 – 1837)

CORRESPONDANCES

Edition établie par Christophe Pincemaille

Illustration de couverture :
D'après Josef-Karl Stieler (1781-1858)
Portrait d'Auguste Amélie de Bavière
duchesse de Leuchtenberg
vers 1820, huile sur toile
Musée national du château de Malmaison, M.M.2008.18.1

Page précédente :
Andrea Appiani (1754-1817)
Portrait de la princesse Auguste Amélie de Bavière,
vice-reine d'Itali
vers 1806-1807, huile sur toile
Musée national du château de Malmaison, M.M.2012.1.1

Conception graphique : Maddalena Marin

© Editions des Falaises, 2020
16, avenue des Quatre Cantons - 76000 Rouen
102, rue de Grenelle - 75007 Paris
www.editionsdesfalaises.fr

Préface

« Je veux tout voir par moi-même,
tout connaître, tout approfondir »

(Lettre du 3 juin 1824)

La vie des princes – et des princesses – est le plus souvent écrite en étudiant les faits qu'ils ont accomplis ou les événements auxquels ils ont participé, quand ce n'est pas leur seule généalogie. L'histoire retient surtout d'eux ce qui s'impose dans leur existence sinon à l'admiration, du moins à l'attention. La lecture de leur correspondance, quand elle a été gardée, n'entre que plus rarement dans l'appréciation de leur conduite. La publication des lettres d'Auguste Amélie de Bavière, duchesse de Leuchtenberg (1788-1851) est une occasion rare de découvrir une princesse oubliée de nos jours qui a pourtant participé à l'épopée napoléonienne. L'histoire n'a retenu d'elle que son mariage en 1806 avec Eugène de Beauharnais, fils aîné de l'impératrice Joséphine et fils adoptif de Napoléon, et sa brillante descendance qui fait d'elle, avant la reine Victoria, la grand-mère de l'Europe.

Vice-reine d'Italie jusqu'en 1814, au côté de son mari, elle jouit d'une grande popularité grâce à sa jeunesse et sa dignité. À la chute de l'Empire, fidèle dans l'adversité, elle entoura Eugène d'affection et, après la mort de celui-ci en 1824, s'occupa de la liquidation de sa succession et de l'établissement de leurs enfants. Dans l'une comme dans l'autre situation, elle se montra fort avisée. À sa mort elle avait vu sa fille aînée, Joséphine, devenir reine de Suède, et la troisième, Amélie, impératrice du Brésil tandis que son dernier fils, Maximilien, avait épousé la fille aînée du tsar Nicolas I^{er}.

Les lettres conservées à Malmaison, 318 exactement (acquises pour la majorité en vente publique en 2011), appartiennent à un fonds exceptionnel de lettres et de pièces d'archives constitué par le musée depuis son origine et enrichi régulièrement. Elles couvrent la période 1824-1841 et sont adressées au baron Antoine Darnay, administrateur des biens d'Eugène, situés en France, et pour trois d'entre elles, la période 1837-1841, adressées au fils du baron Darnay, Eugène. Elles éclairent remarquablement la façon dont la princesse gérait cet héritage et tout particulièrement Malmaison. Leur lecture attentive permet de comprendre le fonctionnement d'un grand domaine princier dans la première moitié du XIX^e siècle et d'apprécier combien Auguste Amélie s'est investie dans cette tâche ardue. Christophe Pinceaille, historien de Joséphine et de Malmaison, était le mieux placé pour publier cet ensemble et l'éclairer afin d'en rendre la lecture aussi passionnante qu'instructive.

Amaury Lefébure

Conservateur général du patrimoine
Directeur du musée national
des châteaux de Malmaison et Bois-Préau



Josef-Karl Stieler (1781-1858)
Portrait d'Auguste Amélie de Bavière
 vers 1814, huile sur toile
 Musée national du château de Malmaison, M.M. 2003.4.1

Introduction

Dans la foulée de la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, fut célébré en grande pompe à Munich, les 13 et 14 février 1806, le mariage hautement politique d'Eugène de Beauharnais et d'Auguste de Bavière¹. Napoléon avait voulu l'union d'un membre de sa famille avec une maison régnante - et catholique - d'Allemagne. Il regardait l'alliance matrimoniale avec les Wittelsbach de Bavière comme une victoire au moins aussi éclatante que celle qu'il venait de remporter en Moldavie sur les armées russes et autrichiennes.

L'électeur palatin Maximilien IV Joseph, en contrepartie de son consentement au mariage de sa fille aînée avec le beau-fils de Napoléon, avait obtenu de substantiels avantages territoriaux et décroché sa couronne de roi de Bavière, qu'il ceindra officiellement le 1^{er} janvier 1806 sous le nom de Maximilien I^{er}. L'empereur s'était montré généreux parce que la prise était excellente. En effet, Maximilien Joseph tenait, en sa qualité de beau-frère, à la fois au tsar de Russie, au roi de Prusse, au grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, à celui de Hesse-Darmstadt, à l'électeur, bientôt roi de Saxe. Sa seconde épouse, Caroline, le liait à la famille régnante de Bade. On ne pouvait concevoir une union plus avantageuse au moment où la France s'appropriait à asseoir sa domination sur les Etats confédérés du Rhin.

Cependant, pour répondre aux exigences de son protecteur, Maximilien Joseph dut d'abord revenir sur l'engagement qu'il avait pris de marier Auguste au petit-fils et héritier du grand-duc Charles I^{er} de Bade (1728-1811), le grand-père de sa propre femme. Rompre la parole donnée était le prix à payer pour avoir choisi le parti de la France. La position éminente qu'Eugène occupait auprès de l'Empereur, qui l'avait nommé vice-roi d'Italie le 7 juin 1805, rendait toutefois ce manquement à sa parole moins humiliant. Talleyrand avait souligné au baron de Thiard, qui était chargé de circonvenir l'électeur palatin, la dignité du futur époux : « Beau-frère d'un prince impérial, oncle de celui qui sera probablement appelé à la succession, beau-fils de l'empereur qui règne, fils unique de l'impératrice. »² Et Napoléon, pour donner plus d'éclat encore à cette alliance tant désirée, avait décidé d'adopter Eugène.³ Ainsi, le promis règnerait un jour, à défaut d'un héritier naturel et légitime de son père adoptif, sur le royaume d'Italie, dont l'Au-

triche, par le traité de Presbourg (26 décembre 1805) avait reconnu la possession à l'empereur des Français.

Par crainte peut-être d'un revirement de dernière minute, Napoléon accéléra le mouvement. Le 24 août 1805, il avait signé un traité d'alliance secret avec la Bavière⁴, alors qu'il avait déjà obtenu la renonciation de Maximilien Joseph au mariage badois. Le traité de Presbourg consacra cette stratégie gagnante, qui vit la maison de Bavière, loin de disparaître, rehaussée d'un lustre nouveau et plus puissante que jamais en Allemagne. En novembre, il ne faisait plus de doute qu'Auguste était destinée à Eugène et que l'affaire serait promptement menée. Dès le 5 décembre, Joséphine se rendit à Munich en vue des préparatifs du mariage. L'impératrice tomba sous le charme de sa future belle-fille. « Son extérieur, mandait-elle à Eugène le 28 décembre, est agréable, elle peut même passer pour une belle personne, mais je m'attache bien moins à ses qualités extérieures qu'à celles de son esprit et de son cœur, puisque de ces dernières dépend ton bonheur. »⁵ Jugement corroboré par l'empereur qui arriva à son tour, trois jours plus tard, dans la capitale bavaroise. « Elle est très jolie, confirma-t-il aussitôt dans une lettre à son beau-fils. Vous trouverez ci-joint son portrait sur une tasse, mais elle est beaucoup mieux. »⁶

Les grâces de sa personne et sa taille de nymphe méritaient, outre des compliments, qu'on y mît également le prix, comme une sorte d'argument sonnante et trébuchant qui emporterait, en dépit des dernières réticences, le ralliement définitif de Maximilien I^{er}. La négociation de la dot et du douaire de la mariée aboutit à la signature par les représentants des deux souverains, le 3 janvier 1806, d'une convention matrimoniale secrète. Les sommes considérables mises sur la table, non seulement serviraient à assurer un établissement magnifique à la promise, mais dénotaient aussi le prestige que l'empereur entendait donner à cette union. Aux cent mille florins de dot que promettait le père, Napoléon ajoutait une contre-dot d'un montant équivalent et lui constituait un douaire de cinq cent mille francs hypothéqués sur les revenus du royaume d'Italie. Au total, on dépassait largement le million de francs, sans compter les cadeaux annexes, corbeille⁷ et « présent de lendemain de nocce », ni les cent mille florins qu'Eugène s'engageait à verser par an à son épouse pour ses dépenses personnelles.⁸ L'empereur lui recommandera d'ailleurs que sa bourse, si généreusement pourvue, fût toujours ouverte aux femmes et aux enfants de ses soldats.

La princesse Auguste s'était finalement rangée aux arguments de son père. « Songez, ma chère enfant, avait-il insisté, que vous ferez le bonheur, non seulement de votre père, mais celui de vos frères et de la Bavière, qui désirent ardemment cette union. [...] Un refus rendrait l'empereur autant notre ennemi qu'il a été jusqu'ici l'ami de notre maison. »⁹ « J'y consens autant que cela me coûte, lui avait-elle répondu, si le repos d'un père chéri et le bonheur d'un peuple en dépend. Je remets mon sort entre vos mains ; aussi cruel qu'il pourra être, il me sera adouci,



Jean-Louis Pitaux (1765-1841)
Collier d'Auguste Amélie de Bavière offert par sa belle-sœur la reine Hortense vers 1814, or émaillé
 Musée national du château de Malmaison, M.M.72.1.1
 Photo © RMN-Grand Palais (musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau)

sachant que je me suis sacrifiée pour mon père, ma famille et ma patrie. C'est à genoux que votre enfant demande votre bénédiction ; elle m'aidera à supporter mon triste sort. »¹⁰ Elle s'était résignée à servir les intérêts de sa patrie, sans savoir si elle tirerait de son sacrifice un quelconque bonheur conjugal ou au contraire, comme souvent en pareil cas, le malheur d'une union mal arrangée. Elle eut la chance de tomber sur un homme bon, qui sut l'aimer et elle-même, sensible à la personnalité généreuse et droite de son mari, mit du sien, de sorte qu'on reconnut unanimement qu'Eugène et Auguste formèrent un couple heureux. Il y avait là matière à séduire la postérité, mais celle-ci s'intéressa davantage à l'époux qu'à l'épouse, tant il est vrai que l'histoire ignore souvent le sort personnel des princesses, surtout quand elles n'ont pas régné et qu'elles sont des monnaies d'échange, seulement bonnes à marier et à enfanter.

Dès le 9 juillet 1807, Eugène apprenait à sa mère la grossesse d'Auguste. La princesse traversa une période difficile et bascula dans un état de mélancolie. Comme elle se plaignait de sa solitude en Lombardie et des absences trop prolongées d'Eugène, Napoléon qui en fut aussitôt averti, l'invita à prendre son mal en patience et à mener une vie un peu moins rangée. « Eugène reviendra bientôt, la rassura-t-il, et on ne sait bien que l'on aime que lorsqu'on se revoit ou que l'on est absent ; on apprécie la santé que lorsqu'on a un peu de migraine ou lorsqu'elle nous quitte. »¹¹ Il la pria de se ménager et surtout de leur donner un garçon qui serait appelé, peut-être, à régner un jour sur l'Italie : « Je vous dirai la recette pour cela, mais vous n'y croirez pas : c'est de boire tous les jours un peu de vin pur. »¹² Le plus important pour lui, et il s'en réjouissait sincèrement, était de savoir qu'ils étaient parfaitement heureux ensemble. Leur bonheur conjugal n'était-il pas le gage de la solidité de son alliance avec la Bavière ?

Le 14 mars 1807, Auguste mit au monde une fille baptisée sous le nom de Joséphine-Maximilienne-Eugénie-Napoléone. Certes, l'empereur eût préféré qu'elle accouchât d'un fils, mais il s'en consola en escomptant qu'elle se rattraperait l'année suivante, où ses espérances seront de nouveau déçues. « Auguste est-elle fâchée de ne pas avoir eu un garçon, s'enquit-il le 30 mars auprès d'Eugène ? Dites-lui que lorsqu'on commence par une fille, on a au moins douze enfants. »¹³ Le 29 décembre 1807, l'empereur attribua à l'enfant le titre de princesse de Bologne, avant d'ériger pour elle en duché le terre de Galliera, en Emilie-Romagne, riche de deux cent mille francs de revenus annuels (28 mai 1813). Les naissances se succédèrent ensuite à un rythme soutenu, sept au total entre 1807 et 1817. Il fallut toutefois attendre le 9 décembre 1810, pour que se présentât enfin le garçon tant désiré, le prince Auguste. Un petit frère, le prince Maximilien verra le jour à Munich le 2 octobre 1817 ; il sera le dernier né de la fratrie où les filles l'emportaient largement sur les garçons. Une estime réciproque liait entre eux Eugène et Auguste, leur progéniture en était la preuve. Au sein de la famille impériale, leur couple passait pour un modèle d'harmonie, comparé surtout à celui, infernal, qu'Hortense, la sœur



Butz d'après Josef-Karl Stieler (1781-1858)
 Portrait d'Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg
 1839, huile sur toile
 Musée national du château de Malmaison, M.M.97.12.1,
 don Maison Pierre Balmain

Année 1824

1 - N° 115 - Munich, le 24 février 1824 [L.S.]

Je vous renvoie, Monsieur le baron Darnay, la lettre du régisseur de Navarre¹, qui était jointe à votre rapport du 16 de ce mois n° 15. J'ai lu cette lettre avec intérêt quoiqu'elle ne me rassure pas entièrement sur l'issue de cette affaire. Je vous remercie néanmoins de cette communication qui me prouve que vous [vous] occupez de cet important procès avec tout le zèle et toute la suite qu'il exige.²

Je sens bien que notre position ne serait pas avantageuse si l'esprit de parti présidait à la décision qui doit être rendue par le conseil de préfecture du département de l'Eure. Mais si l'affaire est portée au conseil d'Etat, j'ai trop de confiance dans l'équité du roi de France et dans les lumières de son conseil pour douter un seul instant du succès.

Quant à ce que contient le dernier paragraphe de la lettre du régisseur, je n'en suis nullement blessée. Il est ridicule de me donner une dénomination que je n'ai jamais eue, mais voilà tout. Du reste tous les noms de feu le prince mon époux sont assez glorieux pour que je sois fière de les porter.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

2 - N° 117 - Munich, le 3 juin 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, le projet de budget de votre administration pour l'année 1824 à 1825, et les autres pièces que vous m'avez adressées avec votre rapport du 15 du mois passé.

J'approuve votre budget sauf les redressements à faire pour séparer les recettes et les dépenses ordinaires de celles qui regardent la liquidation de la succession³. Mais cette opération pourra se faire ici, si cela est jugé nécessaire. Je vous recommande néanmoins d'apporter tous vos soins à ce que l'économie la plus stricte préside aux dépenses courantes et non fixes. Je prendrai des mesures pour couvrir le déficit de 23 527 frs 50 c que présente votre budget, ou plutôt vous m'indiquerez vous-même les moyens à votre retour à Paris, car je ne puis songer à vous envoyer des fonds d'ici à cause de la perte que présente le cours du change⁴.

Je me dispenserai de vous répondre sur les autres articles qui font l'objet de votre rapport attendu qu'il y a été pourvu précédemment par les décisions que le prince mon frère et moi nous vous avons adressées d'un commun accord.

Je dois seulement vous engager fortement à réduire encore autant que possible les dépenses de la Malmaison qui sont hors de toute proportion avec les revenus de ce domaine. Tels sont par exemple les frais de conciergerie, ceux de chauffage et de nourriture des oiseaux, etc.⁵ Je vous prie d'apporter la plus grande sévérité à l'examen de ces dépenses et à n'en point autoriser qui ne soient absolument indispensables. Il conviendra également pour cette année de restreindre les dépenses pour l'entretien des bois.

Enfin, Monsieur le baron Darnay, je m'en repose dans ces circonstances si difficiles pour moi sur vos soins, sur votre zèle et sur ce dévouement dont vous avez déjà donné tant de preuves à feu le prince mon époux, ainsi qu'à moi-même. Décidée à tout faire pour justifier la confiance que le prince avait mise en moi, je veux tout voir par moi-même, tout connaître, tout approfondir ; et je vous engage à ne jamais rien me taire de ce qui concerne l'intérêt de la tutelle qui m'est confiée. Il

3. Le *Tableau des changements survenus dans l'actif des biens de ladite succession en France depuis son ouverture jusqu'au 31 décembre 1825, Maison ducale de Leuchtenberg, Intendance des biens de France* (anc. coll. Guy Ledoux-Lebard) porte le total de l'actif, en immeubles, biens meubles, dont les esclaves et les bestiaux, et argent comptant, à 2 040 466,52 frs, hors la valeur du domaine de Navarre (Evreux) qui constitue le majorat du duché pairie éponyme. Sont compris, en revanche dans cette masse, le domaine de Malmaison, la terre de La Ferté-Beauharnais, l'habitation de La Pagerie à la Martinique, les troupeaux de mérinos et les capitaux actifs.

4. Le cours du change, d'après la cote de Paris en janvier 1820, donne pour Augsburg 249 centimes (2 fr 49) pour 1 florin courant. Voir Patrick Kelly, *Le cambiste universel, ou Traité complet des changes, monnaies, poids et mesures*, 2 vol., Paris, Bossange Frères, 1823.

5. En 1824, les employés de Malmaison émargent pour 10 700 francs et le mémoire pour la nourriture des oiseaux, fournie par Leroux, s'élève à 438,30 frs. Le total des recettes du domaine monte cette année-là à 28 819,22 frs (vente de bois et fermages), mais son entretien a coûté 2 591,50 et les contributions le grèvent de 8 743 frs. A ces charges courantes, s'ajoutent 2 468,33 frs de dépenses extraordinaires, où figurent aussi bien la location de chaises à l'église de Rueil pour le service funèbre en mémoire du prince Eugène (20 frs, plus 300 francs pour le curé), quelques menues gratifications, le traitement du régisseur Lhuillier et ses frais de bureau (744 frs). Les comptes, certes, sont à l'équilibre, mais ils dégagent un excédent net dérisoire de 570,80 frs. A défaut de réduire significativement les frais de fonctionnement et afin de répondre aux attentes d'Auguste Amélie, Darnay procédera à des coupes excessives de bois qui dévalueront les massifs du fait de leur surexploitation.

1. Caillot, qui meurt en septembre 1828, sera remplacé par son cousin Laporte. Voir lettre n° 257, octobre 1828. Par lettre patente, le 9 avril 1810, Napoléon avait érigé en duché grand-fief, au profit de l'impératrice Joséphine, avec transmission héréditaire dans la descendance masculine d'Eugène, l'apanage de Navarre, près d'Evreux, qui avait été récupéré de la succession du duc de Bouillon. Et pour en assurer l'entretien, il lui avait par ailleurs concédé en viager les revenus tirés de l'exploitation de la forêt d'Evreux. Privé de cette ressource à la chute de l'Empire, le domaine, d'une superficie de plus de 400 hectares, dépendait désormais du produit des fermages.

2. L'ordonnance royale du 26 juin 1816 avait réintégré les héritiers du dernier duc de Bouillon, mort en 1802, le prince de Rohan pour la branche paternelle et la duchesse de Montmorency, pour la branche maternelle, dans la propriété et la jouissance des biens qui dépendaient de sa succession. La princesse Barthe-Antoinette-Aglæ de Rohan éleva des prétentions devant le conseil de préfecture de l'Eure sur plusieurs parties de bois qui, selon elle, n'avaient pas été comprises dans l'investiture du majorat du duché de Navarre. Le conseil de préfecture s'étant déclaré incompétent, la princesse se pourvut en annulation de cet arrêté et demanda le renvoi des parties devant ce même conseil. Cette affaire traînera devant les tribunaux jusqu'à ce qu'un arrangement soit trouvé en 1832 entre les princesses de Rohan et la maison ducale de Leuchtenberg.

ne faut pas craindre de m'affliger en me présentant des résultats fâcheux. Ce que j'ai besoin de connaître avant toutes choses, c'est la vérité. Je ne dois, ni ne veux me faire aucune illusion sur les difficultés de ma position.

Obligée de réprimer souvent les mouvements de mon cœur et de défendre l'héritage de mes enfants contre les attaques de la cupidité et de la mauvaise foi, j'ai besoin d'être puissamment secondée par des serviteurs fidèles et dévoués, et à ce titre je compte entièrement sur vous.

Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes anciens sentiments.

Auguste Amélie

3 - N° 163 - Munich, le 21 juin 1824.

Affaire Eisenmenger [L.S.]

Monsieur le baron Darnay, le sieur Meyer ancien commis de la maison Westheimer⁶ qui doit se rendre incessamment à Paris, se propose de réorganiser l'affaire des terres d'Amérique, en formant une nouvelle société de capitalistes, dont la première opération serait de désintéresser l'ancienne compagnie, afin de se débarrasser des intrigants et des gens sans aveu qui en font partie. Il propose, quant à ce qui regarde les intérêts de la succession dans cette affaire, de lui accorder un sixième d'intérêt, moyennant un nouveau versement de fonds de 10 000 florins.

Quoique je sois fort éloignée de songer à faire aucun versement de fonds dans une affaire semblable, je désire cependant avoir votre avis, et sur cette proposition et sur les moyens de retirer les actions des mains de monsieur Soulange⁷. Je voulais lui écrire de suite pour réclamer ces titres, mais j'ai voulu auparavant savoir de vous en quoi ils consistent, s'il en a donné reçu ou s'il a reconnu par lettres les avoir entre les mains, et enfin de quel droit il les retient. Vous pouvez même m'adresser avec votre rapport à ce sujet un projet de lettre pour M. Soulange.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes anciens sentiments.

Auguste Amélie

4 - N° 174 - Munich, le 26 juin 1824.

Réclamation envers le gouvernement lombardo-vénitien⁸ [L.S.]

Vous connaissez, Monsieur le baron Darnay, la juste réclamation que feu le prince mon époux avait formée envers le gouvernement lombardo-vénitien pour une somme de 2 679 119 frs 25 c, conformément à la convention du 23 avril 1814 avec le général Bellegarde⁹ et à l'arrangement conclu le 16 mars 1816 avec S.M. l'empereur d'Autriche.¹⁰

Cette réclamation n'ayant eu jusqu'à présent aucun succès, quoique le principe en ait été reconnu, je ne prévois pas qu'elle puisse en avoir davantage, si l'on continue à suivre pour cette affaire la marche qui a été suivie jusqu'à présent. Je me suis donc déterminée d'après l'avis de mon conseil de tutelle à faire des sacrifices pour obtenir le paiement de cette créance, et j'ai pensé que la maison Rothschild de Paris était l'intermédiaire le plus convenable à choisir pour la négociation de cette affaire. Quant aux stipulations, je m'en reposerai sur votre prudence et sur votre zèle pour mes intérêts. Je désire cependant qu'avant de rien entamer à ce sujet, vous me fassiez connaître si vous êtes suffisamment au fait de l'affaire, et dans le cas contraire, quels sont les renseignements ou documents dont vous auriez besoin.

J'espère que vous serez heureusement arrivé à Paris et que votre santé vous permettra de vous occuper de mes affaires avec cette suite et cette activité soutenue que les circonstances exigent. Je désire surtout que vous vous occupiez sans relâche, quoique avec beaucoup de mesure, de la vente du domaine de la Malmaison. Vous savez quels sont les acquéreurs qui me conviendraient le mieux, mais néanmoins cette considération n'est que secondaire ; l'essentiel est d'en obtenir un bon prix pour payer les dettes, se débarrasser d'intérêts écrasants et pour ne plus se trouver à la merci des banquiers. Je sens tous les jours combien il est pénible d'avoir des obligations à ces gens-là et je ne saurais trop vous répéter de faire tous vos efforts pour me délivrer de leur joug.

8. Voulu par le chancelier Metternich, le royaume de Lombardie-Vénétie a été créé par le congrès de Vienne en 1815 sur les débris du royaume d'Italie de Napoléon. L'empereur d'Autriche François I^{er} en était le souverain et il gouvernait ses Etats au travers d'un vice-roi.

9. Le comte Heinrich-Johann de Bellegarde (1756-1845), feld-maréchal de l'armée autrichienne, reçut la capitulation d'Eugène de Beauharnais le 23 avril 1814.

10. En 1815, au congrès de Vienne, les alliés, statuant sur la sort du prince Eugène, lui reconnurent le droit « à obtenir un établissement souverain, indépendant et convenable pour lui et sa famille ». Ils s'engagèrent également à lui conserver « la libre et entière jouissance de ses dotations et de ses biens particuliers, tant meubles qu'immeubles, dans tous les pays qui ont fait partie du royaume d'Italie, quels que soient les souverains auxquels ils appartiennent ou par les troupes desquels ils sont occupés. » L'Autriche promit de son côté de lui racheter ceux des biens qu'il possédait en Lombardie. « Malgré l'article du traité de vente, écrit le baron Darnay en 1830, fait entre l'empereur [d'Autriche] et le prince Eugène, qui reconnaît la légitimité de la créance de S.A.I. et R. sur le trésor lombard (2 700 000 frs), il n'a pas été possible d'en obtenir le recouvrement. L'Autriche ne cesse d'assurer que cette créance sera liquidée incessamment ; mais comme elle veut faire participer à cette liquidation tous les états d'Italie qui ont été rétablis dans leurs souverainetés par l'effet de ses efforts, elle convoque des réunions de commissaires de chacun de ces états, qui n'ont pas lieu par telle ou telle cause. En attendant, la créance reste insoldée. Il serait bien plus simple que l'Autriche, usant, à juste titre, de sa supériorité conquérante, prit sur elle d'assigner la part de chaque état, et de s'engager personnellement pour une dette d'autant plus sacrée, qu'elle est honorée de la signature de l'empereur. » (Notices historiques sur le prince Eugène, Paris, Imprimerie de David, 1830, p. 288)

6. La banque Westheimer de Munich fit faillite à la suite de spéculations malencontreuses sur un emprunt Rothschild. « Plusieurs de nos maisons, pouvait-on lire dans *Le Constitutionnel* des 26 et 27 décembre 1820, y ont fait des pertes sensibles, et l'on dit que deux maisons juives de second rang dans la banque sont menacées de ruine totale. M. Westheimer était engagé pour 42 millions de florins dans l'emprunt de Rothschild. Il y a lieu de craindre que ses créanciers, en cherchant à se débarrasser de ces effets, n'en surchargent la place [de Francfort], ce qui ne pourrait qu'augmenter les embarras. » Elle avait également investi dans des compagnies foncières qui achetaient massivement des terres aux Etats-Unis d'Amérique. Eugène avait acquis 75 actions de la Société d'Amérique pour 2 783 francs, qui figurent dans la masse des capitaux actifs de sa succession.

7. Etienne Soulange-Bodin (1774-1846) entre dans la carrière diplomatique en 1794, après avoir étudié l'histoire naturelle et la botanique. Il est nommé en 1807 secrétaire intime d'Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie. En 1814, il est désigné comme commissaire à la liquidation de la succession de l'impératrice Joséphine et intendant des domaines d'Eugène en France, avant de transmettre ses pouvoirs au baron Darnay en 1821.

Veillez faire mes compliments à madame et recevez, Monsieur le baron Darnay, les nouvelles assurances de mes sentiments.

Auguste Amélie

5 - N° 195 - Munich, 30 juin 1824 [L.S.]

J'ai reçu exactement, Monsieur le baron Darnay, vos rapports n° 1, 2, 3 et 4. Je désire que vous donniez suite aux négociations entamées pour la vente d'Eugensberg¹¹, attendu que cette propriété est tout à fait onéreuse à la succession. Outre la duchesse de Raguse¹², vous pourriez en parler à d'autres personnes et même proposer le château à louer pendant la belle saison, soit à des étrangers qui auraient l'intention de passer l'été en Suisse, soit à des personnes de la connaissance de ma belle-sœur¹³ qui désireraient passer quelque temps dans son voisinage. Quant à l'automate Joueur d'échec¹⁴, je pense qu'il n'y a rien de mieux à faire que de le vendre le plus tôt possible, si l'on peut en trouver un prix approchant de 6 000 francs. Dans le cas où le mécanicien Maelzel voudrait le reprendre pour ce prix, je vous autorise à conclure avec lui pourvu que ce soit argent comptant, ou du moins avec des sûretés telles qu'on puisse les regarder comme équivalentes. Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes anciens sentiments.

Auguste Amélie

6 - N° 253 - Munich, 9 juillet 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, vos rapports n° 7 et 8, le premier concernant l'affaire des terres d'Amérique et le second relatif à la proposition

11. A la fin de l'été 1819, Eugène acquit en Suisse, sur les hauteurs du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie et dans le voisinage du château d'Arenenberg, où s'était retirée sa sœur Hortense, un domaine rural de cinq hectares de terre et de bois qu'il agrémenta d'une superbe villa de style néoclassique. « Eugensberg, écrit Darnay, est un joli château construit sur le plateau le plus élevé du canton de Thurgovie, auquel S.A.R. a donné son nom : Montagne d'Eugène. J'ai eu l'honneur de poser avec S.A.R., la première pierre de ce charmant édifice. Il y eut, à cette occasion, une espèce de fête à laquelle le canton de Thurgovie prit une grande part. Ces bons et braves Suisses étaient enchantés et fiers de pouvoir compter le prince Eugène parmi leurs concitoyens, et s'empressèrent de lui en donner le titre par un diplôme en forme. » (Notices historiques sur le prince Eugène, p. 321)

12. Hortense Perregaux (1779-1855), fille de Jean-Frédéric Perregaux, banquier à Paris et régent de la Banque de France, avait épousé le 12 avril 1798 Auguste Frédéric Louis Viesse de Marmont (1774-1852), alors aide de camp de Bonaparte, fait duc de Raguse en 1808 et promu maréchal d'Empire en 1809. Perregaux avait donné à sa fille une dot de 362 500 livres sur laquelle il ne lui paya comptant que 62 500 livres. Par la suite, il lui donna, en déduction de sa dot, l'hôtel du 43 rue de Paradis-Poissonnière, qui était estimé à 65 000 francs, où vécut le couple jusqu'à sa séparation en 1814. Le Tribunal civil de la Seine prononcera la séparation de biens en 1827.

13. Hortense de Beauharnais (1783-1837), sœur cadette d'Eugène et ex-reine de Hollande, qui vivait séparée de son mari Louis Bonaparte. Elle était installée depuis 1817 à Arenenberg, commune d'Ermatingen dans le canton de Thurgovie.

14. Construit par Wolfgang von Kempelen en 1770, ce célèbre automate, connu également sous le nom de « Turc mécanique », semblait capable de jouer contre un adversaire humain. Johann Maelzel (1772-1838), un inventeur bavarois, l'avait acheté en 1804 au fils de son concepteur avant de le revendre à Eugène en 1811, tout en continuant à l'exploiter comme une attraction lucrative pour son compte personnel.

faite au banquier Rothschild de se charger de nos réclamations envers le gouvernement lombardo-vénitien. J'aurais désiré quelques détails de plus sur ce dernier objet si important pour moi et j'espérais les trouver dans votre rapport n° 6 qui ne m'est parvenu qu'hier. Peut-être aurez-vous jugé que la nature de cette affaire ne comportait pas de détails écrits.

Je suis bien impatiente de voir vos pouvoirs en règle afin que vous puissiez commencer les opérations relatives à la succession. J'espère qu'en attendant, vous aurez tout préparé, de manière à ne pas perdre de temps, car le terme fixé par la loi pour acquitter les droits de succession expire le 21 du mois prochain et je crois que passé ce délai, on serait exposé à payer un double droit.

Je voudrais bien connaître aussi les mesures que vous avez prises pour pourvoir au paiement des dettes et réaliser les emprunts que vous étiez autorisé à faire.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

7 - N° 280 - Ismaning¹⁵, le 25 juillet 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, vos rapports n° 10, 11, 12 et 13 et suis satisfaite des éclaircissements qu'ils contiennent. J'espère qu'au retour de M. Rothschild vous serez en état de me donner de bonnes nouvelles au sujet de mes réclamations envers le gouvernement lombardo-vénitien. Il aura pu traiter la chose avec celui dont l'influence peut être si puissante dans cette affaire¹⁶. De mon côté j'ai écrit directement à S. M. l'empereur d'Autriche¹⁷ le 9 de ce mois et des démarches officielles avaient déjà été faites pour ce même objet dès le 19 juin dernier, de la part du département des affaires étrangères bavarois. J'ai lieu de croire que ces démarches réunies ont produit un bon effet.

Je suis toujours bien impatiente de voir terminer les formalités qui s'opposent à la levée des scellés et vous empêchent de commencer les opérations dont vous êtes chargé. Ne pouvant imaginer quelles sont les chicanes et les difficultés qu'on peut vous faire, je ne puis que vous engager à presser les gens d'affaires qui, comme vous le savez, trouvent toujours leur intérêt à faire traîner les choses en longueur et ont besoin pour avancer d'être talonnés constamment.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments,

Auguste Amélie

15. Résidence d'été d'Eugène et d'Auguste-Amélie, située à quelques kilomètres au nord de Munich et achetée en 1817.

16. Le prince de Metternich, chancelier impérial d'Autriche de 1821 à 1848.

17. François II (1768-1835), empereur des Romains, était devenu empereur d'Autriche en 1804 sous le nom de François I^{er}. Il était par ailleurs le père de l'impératrice Marie-Louise, le grand-père du duc de Reichstadt ; en 1816, il avait épousé en quatrième mariage, Caroline-Auguste de Bavière (1792-1873), la sœur d'Auguste Amélie.

8 - N° 304 - Ismaning, le 31 juillet 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, votre rapport du 23 de ce mois n° 14. Je vois avec plaisir que vous êtes maintenant en mesure de faire procéder à la levée des scellés et de commencer l'inventaire. J'espère que cette dernière opération marchera rapidement et que vous pourrez bientôt m'en transmettre les résultats, sans lesquels on ne peut commencer la liquidation ni le partage de la succession.

J'approuve les démarches que vous avez faites pour la vente du troupeau de mérinos et pour celle du Joueur d'échecs et je désire bien voir ces deux petites affaires terminées. Je vous renvoie la lettre du général Compans¹⁸ qui était jointe à votre rapport.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

9 - N° 306 - Ismaning, le 1^{er} août 1824 [L.S.]

Je vois depuis quelque temps par les journaux, Monsieur le baron Darnay, qu'il est question d'un traité entre le gouvernement français et la république d'Haïti¹⁹, par suite duquel il serait accordé des indemnités aux anciens colons propriétaires de Saint-Domingue.²⁰

Je pense que vous aurez déjà songé dans cette circonstance à faire valoir les droits de mes enfants lorsqu'il en sera temps.

Désirant connaître d'une manière positive l'importance des réclamations que j'aurais à faire à cette occasion, et sur quels titres elles sont fondées, je vous prie de me faire un rapport circonstancié à ce sujet et de me faire savoir en même temps

18. Jean Dominique Compans (1769-1845), général de division en 1806 et comte d'Empire en 1808. Louis XVIII le nomma pair de France. Siégeant à la chambre haute parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles, il vota la mort du maréchal Ney. Il vécut retiré dans ses châteaux de Blagnac et de Castelbiague.

19. Les traités de 1814 et de 1815 avaient reconnu la souveraineté de la France sur Haïti, mais le gouvernement de Louis XVIII préféra négocier avec les autorités de Port-au-Prince le principe du versement d'une indemnisation des anciens propriétaires chassés de l'ex-colonie plutôt que de s'engager dans une guerre désastreuse. En 1824, le président haïtien Boyer envoya deux émissaires à Paris, les commissaires Larose et Rouanez, pour s'entendre sur le montant de l'indemnisation en échange de la reconnaissance irrévocable par la France de l'indépendance d'Haïti et de la signature d'un traité de commerce. Les discussions s'étalèrent entre le 14 juin et le 3 août, mais les parties ne purent finalement s'entendre et l'on se sépara sur un constat d'échec. Le 17 avril 1825 une ordonnance royale de Charles X réglait définitivement la question de la reconnaissance par la France de la république haïtienne contre le versement de 150 millions de francs payables en cinq ans. Une commission spéciale fut chargée d'en établir la répartition en statuant sur les réclamations des intéressés, sur la base des documents qu'ils produiraient à titre de preuves. Seront admis à réclamer les anciens propriétaires, leurs héritiers ou leurs ayants droit jusqu'au 12^e degré.

20. Par mariage, les Beauharnais étaient entrés en possession de biens considérables dans l'île de Saint-Domingue, considérée alors comme la « perle des Antilles ». Alexandre et son frère François avaient ainsi hérité de leur mère, née Pyvart de Chastullé, les habitations de La Ravine et de L'Acul, situées dans la plaine de Léogane et qui leur venaient des Hardouineau. Ils avaient vendu La Ravine en 1789, aux frères Chaurand, deux négociants nantais, pour la somme de 630 000 livres. Ils demeuraient cependant propriétaires de L'Acul et de Bellevue, sa dépendance, quand éclata le soulèvement des esclaves qui conduisit en 1804 à l'indépendance d'Haïti. C'est sur la base de ces biens qu'Auguste-Amélie escomptait profiter de la loi d'indemnisation des colons expropriés.

ce que vous aurez appris touchant les espérances que peuvent fonder les anciens propriétaires de Saint-Domingue sur le traité qui se négocie en ce moment.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

10 - N° 317 - Ismaning, le 13 août 1824 [L.S.]

Désirant, Monsieur le baron Darnay, m'éclairer de plus en plus sur ce qui touche aux intérêts de mes enfants, j'ai fait chercher dans les archives de ma maison les papiers relatifs aux habitations de Saint-Domingue. Les documents qu'on a trouvés sont pour la plupart informes ou incomplets et ne vont pas au-delà de 1786. Les dernières lettres de Saint-Domingue sont de 1792 et ne donnent point de renseignements importants. Je n'ai trouvé, du reste, aucune trace de la cession que le marquis de Beauharnais doit avoir faite de ses droits à feu le prince mon époux.²¹ Je vous engage en conséquence à me transmettre tous les renseignements que vous pourriez avoir obtenus sur cette affaire. Je joins ici la note des papiers trouvés dans les archives.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, les nouvelles assurances de mes sentiments.

Auguste Amélie

11 - N° 335 - Ismaning, le 14 août 1824 [L.S.]

Monsieur le baron Darnay, je viens de recevoir de la chancellerie d'Etat autrichienne un nouveau mémoire en réponse à la réclamation de 2 679 119 frs 25 c. que j'ai à exercer sur le royaume lombardo-vénitien. Cette réponse, comme les précédentes, est dilatoire et ne conclut à rien. On se rejette toujours sur l'impossibilité de statuer sur les dettes de cette nature sans la participation des gouvernements romain et piémontais, ce qui est un moyen de ne rien terminer.

Je me persuade de plus en plus que la seule manière de tirer parti de cette créance est de la céder en quelque sorte à la maison Rothschild moyennant une remise, ainsi que vous l'aviez proposé à cette maison dès le mois de janvier dernier. Mais je pense que la maison Rothschild de Vienne est sous tous les rapports plus à portée de faire réussir cette opération que celle de Paris. Voyez donc à renouer

21. Détail intéressant qui indique que la maison ducale de Leuchtenberg conservait alors dans ses archives les papiers de famille qui venaient de François de Beauharnais, marquis de La Ferté-Beauharnais (1714-1800), le père d'Alexandre de Beauharnais (1760-1794), premier mari de Joséphine de Tascher de La Pagerie (1763-1814) et père du prince Eugène (1781-1824).

cette affaire et à obtenir des Rothschild une réponse aux propositions que vous leur avez déjà faites.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, les nouvelles assurances de mes sentiments.

Auguste Amélie

12 - N° 336 - Ismaning, le 14 août 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, votre rapport du 4 de ce mois n° 15. J'approuve la vente que vous avez faite du diamant qui était déposé chez le sieur Bapst²² et je suis très satisfaite de la manière dont vous avez terminé cette affaire, étant à même de reconnaître tous les jours combien il est difficile de se défaire de pareils objets. Le prince Charles²³ mon frère auquel j'ai fait part de votre lettre, approuve également cette opération. J'imagine que vous aurez fait diviser la somme en un assez grand nombre d'effets pour ne les négocier qu'à mesure que vous aurez besoin d'argent, afin de perdre le moins possible par l'escompte.

Je ne conçois pas pourquoi le procureur du Roi interviendrait à la levée des scellés et j'aurais désiré, comme je désire à l'avenir, recevoir de vous des notes séparées sur les difficultés que vous pourriez éprouver de la part de la justice. Ces difficultés seront éclaircies et résolues officiellement ici par les soins du baron Zentner²⁴ qui m'a assuré avoir agi de même en plusieurs occasions où la législation des deux pays semblait ne pas être d'accord. Les explications qu'il a données de cette manière ont presque toujours suffi pour aplanir les difficultés.

Mais si vous voyez menacé (sic) de quelque mesure arbitraire, je pense que vous n'oublieriez pas de faire valoir l'intérêt que S.M. l'empereur de Russie témoigne pour mes enfants et les offres de service que ce monarque a bien voulu me faire.²⁵ Vous pourriez alors voir de ma part son ambassadeur à Paris et lui communiquer les dernières lettres que j'ai reçues de son souverain et dont vous devez avoir copie. Du reste, je laisse à votre prudence et à votre zèle éprouvé le soin de décider jusqu'à quel point et dans quelles circonstances, cet expédient pourrait être utile. Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

13 - N° 346 - Ismaning, le 19 août 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, votre rapport du 10 de ce mois n° 16 auquel était jointe une lettre de M. Roux²⁶, que je vous renvoie. J'ai vu avec plaisir par le rapport de cet agent que nous pouvons compter pour cette année sur une somme de 12 à 15 000 francs pour le revenu net de l'habitation de la Martinique. En général ce rapport me paraît bien fait et me donne bonne opinion de celui qui l'a écrit. Je serais même disposée à l'employer ici, s'il réussit à vendre convenablement l'habitation. C'est ce que vous pouvez lui laisser entrevoir, sans cependant lui donner d'assurance positive à ce sujet.

Vous savez que pendant votre séjour ici, je vous ai constamment témoigné le désir de vendre l'habitation de La Pagerie²⁷. Mon frère le prince Charles est du même avis et nous partageons à cet égard les vues de M. Roux. Il ne s'agirait donc plus maintenant que d'autoriser cet agent à effectuer la vente, mais il faudrait donner à cette autorisation toutes les formes voulues par les lois afin d'éviter les lenteurs de la correspondance avec un point aussi éloigné. Veuillez donc consulter à ce sujet et me transmettre avec l'avis des jurisconsultes, toutes les formalités des actes qui seraient nécessaires pour habilitier M. Roux à faire la vente projetée. Une délibération prise entre le roi mon père²⁸, le prince Charles et moi suffirait ici, mais j'ignore si cette formalité serait suffisante en France. Je ne crois pas non plus que vous puissiez, à cause de la minorité de mes enfants, vous dispenser de faire faire l'inventaire de l'habitation de La Pagerie suivant les lois qui régissent les successions en France. Cet inventaire servirait en même temps d'estimation juridique et je pense que vos pouvoirs vous donnent le droit de déléguer M. Roux à cet effet.

Vous aurez vu par ma lettre du 13 de ce mois n° 317 que j'ai prévenu votre idée au sujet des réclamations de Saint-Domingue, en vous envoyant l'extrait du dépouillement que j'ai fait faire des papiers qui y sont relatifs.

J'ai appris avec plaisir la levée des scellés et la marche rapide de l'inventaire. Je vous sais bien bon gré du zèle et de l'activité que vous montrez pour mes intérêts dans une circonstance si pénible pour vous. Croyez que je sais apprécier de tels services et recevez, Monsieur le baron Darnay, les nouvelles assurances de mes anciens sentiments.

Auguste Amélie

22. Jacques Eberhard Bapst-Ménières (1771-1842), orfèvre à Paris, joaillier de la Couronne et négociant en diamants.

23. Charles-Théodore Maximilien Auguste de Bavière (1795-1875), frère cadet d'Auguste Amélie.

24. Georg Friedrich von Zentner (1752-1835), alors ministre de la Justice.

25. Le tsar Alexandre I^{er} de Russie (1777-1825) entretenait des relations d'amitié avec le prince Eugène et conserva la même estime à sa veuve et à ses enfants. Maximilien (1817-1852), le cadet des Leuchtenberg, épousera en 1829 Marie Nicolaïevna, fille de Nicolas I^{er}, frère et successeur d'Alexandre sur le trône de Russie.

26. Roux de Damiani, intendant de l'habitation sucrière de La Pagerie aux Trois Ilets, à la Martinique.

27. Cette vaste habitation venait de la mère de Joséphine, Rose-Claire des Vergers de Sannois (1736-1807). Initialement appelée la Petite-Guinée, elle avait été rebaptisée La Pagerie en 1761, à la suite du mariage de Rose-Claire, qui l'avait apportée en dot, avec Joseph-Gaspard de Tascher de La Pagerie (1735-1790). L'Auguste Madame y mourut le 2 juin 1807. La propriété passa ensuite à Joséphine, puis en 1814 à Eugène et à Hortense. Estimée 470 000 francs et restée dans les biens laissés en commun lors du premier partage de la succession de l'impératrice en 1815, elle échoit à Eugène en 1816 à l'issue du second partage.

28. Maximilien I^{er} (1756-1825), électeur (1799-1806) puis roi de Bavière (1806-1825).

14 - N° 347 - Ismaning, le 19 août 1824 [L.S.]

Monsieur le baron Darnay, feu le prince mon époux avait envoyé à Strasbourg une somme de 600 frs comme souscripteur pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Kléber.²⁹ Je viens d'être informée que la construction de ce monument n'aura pas lieu et que l'argent sera rendu aux souscripteurs. Je vous invite en conséquence à déléguer quelqu'un à Strasbourg pour retirer cette somme de 600 frs de la caisse de la ville où elle est déposée et pour la remettre ensuite à M. Levrault, libraire imprimeur du Roi à Strasbourg³⁰, avec lequel j'ai un compte à régler. Vous m'enverriez alors le reçu du sieur Levrault pour qu'il en soit passé écriture dans mes bureaux et que le montant lui en soit décompté lors du règlement définitif du compte de ses fournitures.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

15 - N° 377 - Ismaning, le 28 août 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, vos rapports des 18 et 19 de ce mois, n° 17 et 18. Le dernier me rend compte de l'entrevue que vous avez eue avec les frères Rothschild au sujet de notre réclamation envers le gouvernement lombardo-vénitien. L'obstacle dont a fait mention le prince de Metternich et que l'on cherche à lever dans ce moment, vous sera sans doute expliqué par la pièce ci-jointe qui est la traduction de la dernière note reçue de la chancellerie d'Etat autrichienne au sujet de cette affaire et en l'absence du prince de Metternich.

Du reste, j'attendrai maintenant que vous me fassiez connaître le résultat de la nouvelle conférence que vous vous proposez d'avoir avec Messieurs Rothschild à leur retour de Londres.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, les nouvelles assurances de mes sentiments.

Auguste Amélie

16 - N° 430 - Ismaning, le 14 septembre 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, vos rapports n° 20, 21 et 22, le premier relatif à la Société des Amis des Arts³¹ dont vous avez cessé l'abonnement. J'approuve cette mesure et vous annonce en même temps que j'ai reçu les gravures annoncées par votre rapport provenant de ce même abonnement. J'attendrai le résultat de l'entrevue que vous avez dû avoir avec les frères Rothschild suivant votre rapport n° 22. Quant à votre rapport n° 21 relatif aux actes qui vous sont nécessaires pour suivre les opérations importantes dont vous êtes chargé, il est entre les mains de mon frère le prince Charles qui s'occupe à faire rédiger ces actes. Dès qu'ils seront en règle, je m'empresserai de vous les faire tenir.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

17 - N° 506 - Ismaning, le 8 octobre 1824 [L.S.]

J'ai reçu, Monsieur le baron Darnay, vos rapports des 25 et 26 septembre derniers n° 25 et 26. Je suis bien aise que l'inventaire de la Malmaison soit terminé³² et il me tarde bien que celui de Navarre et de La Ferté-Beauharnais³³ le soient également, puisque ces pièces sont les seules qui manquent maintenant pour pouvoir former l'état de la succession et procéder à la liquidation ainsi qu'au partage.

On s'occupe de la délibération du conseil de tutelle qui doit servir à autoriser la vente des propriétés de France, car la nécessité de cette vente se fait sentir tous les jours davantage ; et quelque regret qu'on éprouve à voir passer ces propriétés dans des mains étrangères, il faut pourtant s'y résoudre.

Le prix de 350 000 francs que vous avez demandé pour le domaine de La Ferté ne me paraît pas trop élevé d'après les premiers rapports que vous m'avez faits, mais il pourra le paraître à ceux qui ne jugeront de la valeur de cette terre que par son revenu actuel. On m'assure d'ailleurs que les propriétés rurales se vendent généralement en France sur le pied de 3 %, ce qui reviendrait à peu près au prix demandé de 350 000 francs.

Recevez, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

29. En 1818, le ministre de la Guerre, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr autorisa le retour à Strasbourg, sa ville natale, de la dépouille du général Kléber (1753-1800). Le conseil municipal lança alors une souscription publique pour l'érection d'un monument. Le projet retenu du sculpteur Landolin Ohmacht constituait en une statue de marbre à l'effigie du héros surmontant un caveau qui abriterait ses cendres. Il parut toutefois inconvenant à certains qu'on érigeât sur une place publique un complexe funéraire. La dépouille fut déposée dans la cathédrale et le Comité général d'exécution remboursa les dons des souscripteurs.

30. La célèbre imprimerie de Strasbourg, fondée au XVII^e siècle, est alors dirigée par Louis-Charles Levrault (1764-1824), tandis que Caroline Schertz (1775-1850), la veuve de son frère Laurent-François-Xavier (1763-1821) gère la librairie. A la mort de son beau-frère, elle reprendra la direction générale de la maison, connue désormais sous la raison sociale de « Veuve Levrault ».

31. Association d'encouragement aux artistes fondée en 1789 par l'architecte et urbaniste Charles de Wailly. Elle est le premier exemple d'un mécénat collectif privé en France.

32. L'inventaire après-décès du prince Eugène pour Malmaison et Bois-Préau fut dressé entre le 5 août et le 25 septembre 1824 par maître Noël (A.N., Minutier Central, Et. LXVIII, liasse 832).

33. Le 20 avril 1752, par acte passé devant M^e Gervais, notaire à Paris, François de Beauharnais, le grand-père d'Eugène, avait acheté la terre et seigneurie de la Ferté-Avrain, située à l'est de Blois. Celle-ci fut érigée en marquisat de La Ferté-Beauharnais en 1764.

18 - N° 532 - Munich, le 19 octobre 1824 [L.S.]

Je vous envoie ci-joint, Monsieur le baron Darnay, une lettre de M. Ch. Parquin³⁴ adressée à M. Planat³⁵ par laquelle il lui parle d'offres pour Eugensberg qui me paraissent acceptables. J'ai fait répondre à M. Parquin que c'était à vous qu'il fallait s'adresser pour donner suite à cette proposition. Je pense que d'après cette réponse, il vous enverra l'acquéreur qui se présente et avec lequel vous pourrez entamer directement quelques préliminaires, car je ne veux absolument pas que Monsieur ni Madame Parquin interviennent en quoi que ce soit dans les affaires. J'attendrai votre rapport à ce sujet.

Je vous renouvelle, Monsieur le baron Darnay, l'assurance de mes sentiments.

Auguste Amélie

19 - N° 10 - Munich, ce 23 octobre 1824 [L.A.S.]

Monsieur le baron Darnay, j'ai reçu hier soir votre lettre du 15 avec le rapport du sieur Roux et l'estimation de l'habitation La Pagerie. Je le communiquerai à mon frère le prince Charles et après en avoir pris copie, je vous le renverrai. Je voudrais que cela fût déjà vendu et qu'on pût commencer par-là, car il m'en coûte de vendre la Malmaison, mais puisque j'y suis forcée, je voudrais au moins qu'elle tombe entre de dignes mains. La nécessité de vendre se fait sentir tous les jours davantage, car les rentrées d'Italie ont bien de la peine à se faire. Il est heureux que vous ayez obtenu un délai de six mois pour payer les droits de succession. Il faut s'armer d'une grande résignation et force pour ne pas se laisser décourager par tous les entraves et obstacles que je trouve à chaque pas. Si peu de personnes ont le désir de seconder mes bonnes intentions ! et le monde ne se doute pas à quel point je suis malheureuse, car outre la douleur que me cause la perte irréparable que j'ai faite, je suis accablée d'affaires et dans des inquiétudes

continuelles pour savoir comment je ferai face à tant de paiements qu'il faut faire. Cela m'occupe jour et nuit.

La duchesse de Saint-Leu³⁶ m'a écrit qu'il y avait quelqu'un qui louerait ou achèterait peut-être même Eugensberg en Suisse. J'allais lui répondre pour avoir des renseignements plus positifs quand M. Parquin écrivit la même chose. Il paraît que cette personne est connue de sa femme. Cela me déplaît ne voulant rien avoir à démêler avec des gens qui se sont si mal conduits envers ceux qui leur avaient fait tant de bien et qui entendent si bien leurs intérêts aux dépens de leur prochain. M. Parquin voulait même venir ici pour faire le contrat, mais j'ai fait répondre que la personne qui était dans l'intention d'entrer en négociation devait s'adresser directement à vous et que vous m'informeriez des propositions qu'on ferait. De cette manière on saura qui est l'acheteur et s'il offre des sûretés nécessaires. Évitez surtout d'avoir à faire avec Mme Cochelet.

Le valet de chambre Leroi m'a remis les deux épingles dont je suis très satisfaite et d'après vos désirs, j'ai remis 880 frs 80 ct à ma grande maîtresse³⁷. Dans la note ci-jointe vous verrez que je vous dois encore 52 frs 36 ct, que je joindrai à la première lettre de change que j'aurai à vous envoyer. Le baron de Deux-Ponts³⁸ était parti un jour plus tôt que je croyais, mais Madame Henriette de Deux-Ponts s'est chargée de mon paquet. J'espère que vous l'aurez reçu.

Vous aurez appris l'accident qui est arrivé à la Reine³⁹, qui n'a heureusement pas eu les suites qu'on craignait au premier moment ; mais cela nous a beaucoup alarmés et a retardé le départ et le mariage.

L'archiduc est venu ici, il repartira lundi ou mardi pour Vienne. Le Roi, la Reine, etc. prendront au plus tard vendredi la même route. J'ai aussi été malade pendant douze jours, et comme on craignait que je ne fasse une véritable maladie, j'ai hâté ma rentrée en ville pour être plus à portée des secours. Mais je suis rétablie et il ne me reste plus qu'une toux de crampe. On dit que je travaille trop, mais comment faire ? Les tristes affaires sont là, il faut les expédier et on y pense toujours...

J'ai de bonnes nouvelles de ma fille Joséphine⁴⁰. Elle doit être depuis le 16 à Stockholm. Mes autres enfants vous font leurs compliments. Auguste⁴¹ dîne

34. Denis Charles Parquin (1786-1845), capitaine de cavalerie, s'était distingué au cours des campagnes napoléoniennes. Mis en demi-solde en 1816, il épousa en 1822 Louise Cochelet (1783-1835), lectrice et confidente de la reine Hortense, qu'elle suivit en exil en 1815. Le couple Parquin-Cochelet acheta à proximité du château d'Arenenberg, situé sur la commune d'Ermatingen en Thurgovie, où s'était retirée l'ex-reine de Hollande, le domaine du Wolfsberg. Reprenant du service après 1830, il participera ensuite aux conspirations bonapartistes ourdies par Louis-Napoléon Bonaparte, le fils d'Hortense et héritier présomptif du trône impérial après la mort du duc de Reichstadt en 1832.

35. Nicolas Louis Planat de la Faye (1784-1864), ancien officier d'ordonnance de Napoléon, qu'il ne fut pas autorisé à suivre à Sainte-Hélène en 1815, après sept années de tribulations, entra, comme aide de camp, au service du prince Eugène qu'il rejoignit à Munich en 1822. A la mort de celui-ci, il prit la direction des affaires de la tutelle. « Les difficultés de ma position étaient extrêmes. Le prince avait toutes ses affaires dans sa tête, mais il n'en tenait aucune écriture, si bien qu'il me fallut tout créer, depuis la main-courante jusqu'au grand livre. Je tins seul pendant plusieurs mois la correspondance avec l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Amérique, où le prince avait ses propriétés. Il laissait trois millions de dettes, les revenus d'une année mangés à l'avance, et des dépenses ordinaires excédant les 80 000 florins par an les recettes ordinaires. Mais ce n'est pas tout. A peine le prince avait-il fermé les yeux, qu'une nuée de fripons, d'intrigants et de fidèles serviteurs s'abattit sur la succession, dont chacun prétendait avoir sa part. Je passai donc huit années de luttes opiniâtres pour écarter ces prétentions, et d'efforts inouïs pour opérer les réformes nécessaires, afin de ramener les dépenses au niveau des recettes. » *Vie de Planat de la Faye, souvenirs, lettres et dictées*, Paris, Ollendorff, 1895, p.453.

36. Sa belle-sœur, Hortense. Le 30 mai 1814, Louis XVIII avait conféré à l'ex-reine de Hollande le titre de duchesse et érigé pour elle le terre de Saint-Leu en duché « qui passera à ses enfants de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et y attachant, en domaine ou rentes sur le Grand livre de France, un revenu annuel de quatre cent mille francs... » En 1815, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon pardonnera difficilement à sa belle-sœur et belle-fille d'avoir accepté ce titre, lui reprochant de ne pas avoir « embrasser les adversités » de sa famille après avoir tant profité de ses prospérités, selon le mot de Chateaubriand.

37. Friederike von Wurmb (1750-1824), gouvernante de la princesse Auguste Amélie, qui l'appelait Ma chère, avait remplacé auprès d'elle sa mère défunte. Elle remplit les fonctions de dame d'atours à Milan puis, jusqu'à sa mort, de grande maîtresse à Munich.

38. Auguste Guillaume von Zweibrücken-Birkenfeld (1782-1859), baron de Deux-Ponts, frère d'Henriette de Deux-Ponts-Birkenfeld (1790 1828), comtesse de Forbach, qui épousera en 1825 Joseph Marie Alexandre de Virieu-Beauvoir, marquis de Faverges, baron de l'Empire (1777-1840).

39. Frédérique Wilhelmine Caroline de Bade, reine de Bavière (1776-1841), seconde épouse du roi Maximilien I^{er} et belle-mère de la princesse Auguste Amélie.

40. Joséphine de Leuchtenberg (1807-1876), fille aînée d'Eugène et d'Auguste Amélie et future reine de Suède et de Norvège. Elle venait d'épouser Oscar, prince royal et fils de Bernadotte et de Désirée Clary, qui règnera sous le nom d'Oscar I^{er}.

41. Troisième des enfants Leuchtenberg (1810-1835), futur prince consort du Portugal.